

**Nombre de Délégués :**

En exercice	120
Présents	62
Procurations	24
Votants	86

DELIBERATION N°12-032021**Objet : Rémunération des Contractuels**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 mars, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 23 mars 2021

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Eric PORTE
BORREZE	Pierre CHEVALIER
CALVIAC EN PERIGORD	Marie-Christine BOUTH
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER
CAZOULES	Gérard VIELLE
JAYAC	Guy ESTRUC
ORLIAGUET	Alain MARINIER
PAULIN	Catherine CHEYROU
PEYRILLAC ET MILLAC	
SALIGNAC EYVIGUES	Stéphane LAURENT-SECRETAT
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL
STE MONDANE	Julien TREILLE
VEYRIGNAC	Claude DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVIE	
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Vincent JARDEL	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUX	Philippe BASTIDE	

AR Prefecture

024-252402284-20210330-12300321-DE

Reçu le 08/04/2021 POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

Publié le 08/04/2021

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE
TAMNIÉS	Marc PONS
VEZAC	Christian ROBLES
VITRAC	

Jacques TUNEU

Excusé :

M. Ghislain FOURREAUX (Peyrillac-et-Millac).

Procurations :

M. Patrick PUIDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Sylvie MENARDY (*Calviac-en-Périgord*) donne procuration à Mme Marie-Christine BOUTH (*Calviac-en-Périgord*)
Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) donne procuration à Mme Amandine DALBAVIE (*Les Eyzies*)
Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*) donne procuration à M. Hervé DUVAUCHELLE (*Peyzac-le-Moustier*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*)
M. Sylvain BRYLEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
Mme Chantal LAVILLE (*St Julien-de-Lampon*) donne procuration à M. Jean-Pierre HAMEL (*St Julien-de-Lampon*)
Mme Isabelle MONTGERMONT (Tamniès) donne procuration à M. Marc PONS (Tamniès)
Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil) donne procuration à M. Sébastien FRIT (La Chapelle-Aubareil)
Mme Sylvie JESINGHAUS (Marquay) donne procuration à Mme Nathalie GLEMAREC (Marquay)
M. Laurent LACOMBRE (Carsac-Aillac) donne procuration à Mme Andrée CAMBIER (Carsac-Aillac)
Mme Marie-Laure FERBER (Carlux) donne procuration à M. Jean-Claude DELHORBE (Carlux)
M. Alain PERIQUOI (Paulin) donne procuration à Mme Catherine CHEYROU (Paulin)
M. Francis COUSIN (Domme) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (Domme)
Mme Claudine FARFAL (Saint-Cybranet) donne procuration à M. Alain BIEHLER (Saint-Cybranet)
Mme Denise ARNOULT (Peyrillac-et-Millac) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Cazoulès)
M. Dominique HERMENAULT (Borrèze) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (Borrèze)
Mme Christine DANGREMONT (St Vincent-le-Paluel) donne procuration à M. Eric ALARD (St Vincent-le-Paluel)
Mme Pierrette BLEMONT (Sergeac) donne procuration à M. Vincent JARDEL (Sergeac)
Mme Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-la-Canéda) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda)
M. Michel LAJUGIE (Saint Geniès) donne procuration à M. Charles MOLINA (Saint Geniès)
Mme Marie HIAUT (Montignac) donne procuration à M. Michel BOSREDON (Montignac)
Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (St Crépin-Carlucet) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (St Crépin-Carlucet).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'il convient de se prononcer à nouveau pour fixer la rémunération des personnels non titulaires : CDI, CDD recrutés principalement pour renforcer les équipes lors de besoins occasionnels ou saisonniers, ou en remplacement des agents en position de maladie.

Ceci exposé,

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en session ordinaire le 26/03/2021,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les rémunérations des personnels contractuels du SICTOM du PERIGORD NOIR selon détails ci-après :

- **Adjoint Technique** : Indice Brut 356 - Majoré 332- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.

Adjoint administratif : Indice Brut 356 - Majoré 332 - au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.

- **Ambassadeur de Tri** : Indice Brut 356 - Majoré 332- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
 - **Agent de communication** : Indice Brut 356 - Majoré 332- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires s'il y a lieu.
 - **Directeur de la collectivité, en CDI** : Indice Brut 966 - Majoré 783- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
- **Autorise** le Président à signer les contrats et avenants aux contrats à intervenir.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021

Fait à Marçillac Saint-Quentin, le 30 mars 2021.

Jérôme Peyrat
Président C.S.O.M.
du
PERIGORD
NOIR
BORNE 120 - 24200 MARÇILLAC